







### A retenir

- MILDIU** La pression est en hausse. Soyez vigilants à l'approche des épisodes pluvieux annoncés pour la fin du week-end.
- OÏDIUM** Baisse de réceptivité de la vigne.
- VERS DE LA GRAPPE** Le deuxième vol n'a pas encore débuté.
- RÉGLEMENTATION** : Flavescence dorée de la vigne 2010 – RAPPEL (voir en annexe)

### MÉTÉO

Prévisions du 22 au 27 juin 2010 (Source : Météo France)

	Mar 22	Mer 23	Jeu 24	Ven 25	Sam 26	Dim 27
Températures	10 22	13 25	14 28	15 31	18 31	19 29
Tendances						

### STADES PHENOLOGIQUES

	Merlot	Syrah	Cab. F.	Cab. S.	Tannat	Gamay	Chard.
Brunhois	29 - 31	-	29 - 31	27	27	-	-
St Sardos	29 - 31	27	29 - 31	-	27	-	29 - 31
Quercy	29 - 31	-	29 - 31	-	27	29 - 31	-

Rappel des stades :

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés  
25 : 80 % floraison  
27 : Nouaison

29 : Baies de la taille d'un plomb  
31 : Baies de la taille d'un pois  
33 : Fermeture de la grappe

# MILDIOU

## • Situation au vignoble

La situation demeure globalement saine. Les observateurs n'ont identifié aucune tache nouvelle.

## • Données de la modélisation

Les cumuls de pluies de la semaine dernière sont de 26 et 27 mm pour les secteurs de Saint-Sardos et Bouillac, et atteignent 70mm pour le poste de Sérignac.

La semaine précédente, la pression était en hausse, avec un risque moyen à fort. Les pluies du 19 juin ont engendré des contaminations de masse significatives, en tous secteurs.

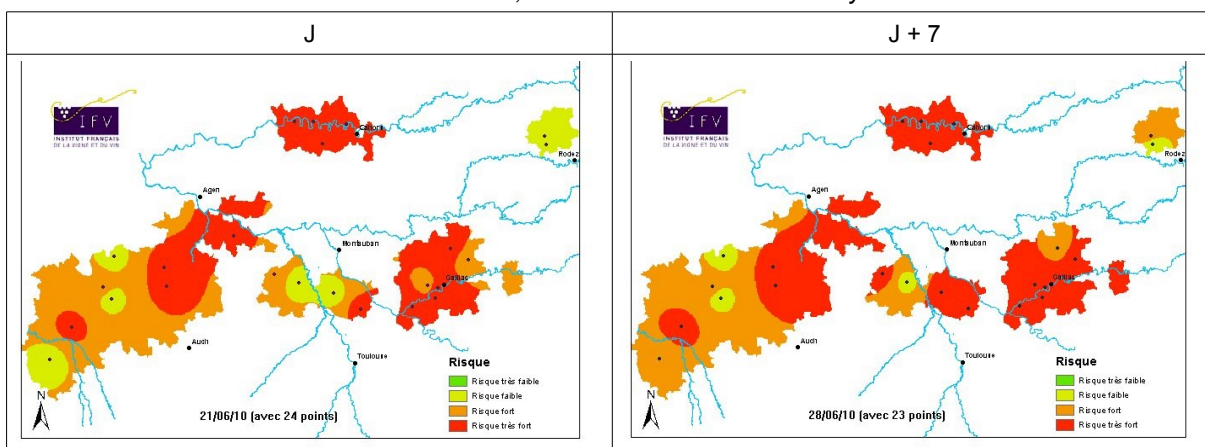
Pour cette semaine encore, la pression est en hausse. Le niveau de risque est élevé et toute nouvelle pluie, de 5 mm ou plus, devrait être contaminante.

D'après le modèle, les sorties de taches issues des contaminations du 11 juin devraient être visibles autour du 26 juin.

**Évaluation du risque** : Le temps de la semaine s'annonce relativement clément, mais des dégradations orageuses sont prévues pour le début de semaine prochaine. Compte tenu du niveau de risque important modélisé, soyez très vigilants à l'approche de ce nouvel épisode pluvieux.

### *Cartographie – Risque potentiel Mildiou – Zone Midi-Pyrénées (J / J+7)*

*Calculs réalisés le 21/06/10, avec les modèles Potentiels Systèmes 2010*



*Hypothèse correspondant à une semaine sèche suivie d'un épisode pluvieux de 5 mm le lundi 28 juin.*

# OÏDIUM

## • Situation au vignoble

La situation sanitaire n'évolue pas. Les observateurs n'ont détecté aucune sortie de nouvelles taches.

**Évaluation du risque** : La période de très haute sensibilité s'achève avec la nouaison. Cependant, les grappes restent réceptives jusqu'à la véraison. Les symptômes qui seront observés dans le courant des prochaines semaines seront issus de contaminations anciennes, datant d'au moins 3 semaines. Soyez vigilants dans les parcelles présentant des taches, car toute brume ou rosée matinale suffit à entraîner une évolution rapide des symptômes.

**Prophylaxie** : Le développement du champignon, notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'aération et l'insolation des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression de l'oïdium.



***Reconnaissance des symptômes** : En cette période d'expression de divers symptômes foliaires, il est primordial d'affiner votre diagnostic en identifiant au mieux l'origine des taches observées. Une tache récente et non sporulante de mildiou peut être confondue avec un symptôme d'oïdium.*

*En cas de doutes, un test de sporulation permet de confirmer l'origine de la tache. Pour cela, mettez la feuille « tachée » dans un sac plastique avec un coton imbibé d'eau. Après quelques heures (Ex : une nuit à 20 °C), l'apparition d'un feutrage blanc à la face inférieure de la feuille confirme qu'il s'agit d'un symptôme de mildiou. Alors qu'un aspect poussiéreux gris et peu net désigne l'oïdium. A la différence du mildiou, le feutrage de l'oïdium peut aussi apparaître à la face supérieure de la feuille.*

## BLACK ROT *voir BSV Vigne Tarn et Garonne n°10*

## BOTRYTIS

**Mesures prophylactiques** : La prophylaxie peut s'appliquer quelque soit le risque botrytis de vos parcelles. Les mesures visent à limiter la vigueur de la vigne, à favoriser l'aération des grappes (ébourgeonnage, effeuillage, éclaircissage) et à limiter le risque de blessures sur baies en limitant l'incidence des autres parasites (oïdium et tordeuses notamment).

## VERS DE LA GRAPPE

### • Situation au vignoble

Aucune capture n'a encore été enregistrée sur les pièges du réseau.

### • Données de la modélisation (Modèle Eudémis – SRAL, Modèle Potentiel Système - IFV)

Les modèles prévoient :

- pour le secteur St Sardos : un début de vol autour du 17 juin, les premières pontes autour du 23 – 24 juin et les premières éclosions autour du 1<sup>er</sup> juillet.

- pour le secteur Bouillac : un début de vol autour du 24 juin, les premières pontes autour du 3 juillet et les premières éclosions autour du 10 juillet.

Ces informations seront à affiner au vue des données de la modélisation disponibles la semaine prochaine.

**Évaluation du risque** : Le deuxième vol n'a pas encore démarré.

## CICADELLE VERTE

### • Situation au vignoble

Des larves sont régulièrement observées. Mais les niveaux de populations restent faibles.

**Évaluation du risque** : La surveillance doit cibler le pic de population lié à l'apparition des larves de la deuxième génération. Dès que des cicadelles adultes sont observées (individus ailés), c'est le signe que le nouveau cycle de développement larvaire va prochainement démarrer. Ce sont les larves, et non pas les adultes, qui génèrent des dégâts de grillure.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2010 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : [www.vignevin-sudouest.com](http://www.vignevin-sudouest.com)

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne, le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac AOC et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



## Message réglementaire Flavescence dorée 2010 - RAPPEL

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : [www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)

***Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.***

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

### **Dates des traitements en viticulture conventionnelle :**

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

### **Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :**

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-